

Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

ABCM, AJFE, APEPA, CPA, CUBI, d'Kinderstub, Eltern Alsace, FEC, FILAL, Grenz'up, Heimetsproch un Tràdition, ICA, Lehrer, Misela, OMA, Regioschule, SACBA, Schick'Süd, Schwalmela, Sprochrenner, Üssbildung

Un état des lieux de l'enseignement bilingue paritaire public français-allemand à la rentrée 2019¹ pour l'année scolaire 2019-2020

Préélémentaire et élémentaire

24 % des écoles² du Bas-Rhin et 33,33 % de celles du Haut-Rhin offrent un cursus bilingue français-allemand standard. On n'y pratique pas l'immersion³ ou bain linguistique, mais l'immersion partielle. **Sur un total de 166795 élèves alsaciens 29483, soit 17.67% bénéficient d'en enseignement bilingue paritaire.** 295 enseignants titulaires, 7.5 stagiaires, 4 enseignants allemands en échange 27.5 contractuels intégrés interviennent dans cet enseignement dans le Bas-Rhin et respectivement 235, 8.5, 2, 27 dans le Haut-Rhin (+ 3.5 intervenants extérieurs). Dans le Bas-Rhin, sur 668 classes, 559 (83.7%) bénéficient d'un enseignement « une langue/un maître » pour 109 de « deux langues/un maître » et dans le Haut-Rhin, sur 565 classes, respectivement 487 (86.19%) et 78. En Alsace 98% des élèves du primaire bénéficient d'un enseignement de l'allemand (cursus monolingue+cursus bilingue)⁴.

1. À l'école maternelle.

Sur 37261 enfants, 7107 soit 19.1% bénéficient de l'enseignement bilingue françaisallemand⁵ dans le Bas-Rhin et 6184 sur 25525, soit 24.23% dans le Haut-Rhin. Ce qui donne pour toute l'Alsace 21.17% soit 13291 enfants sur 62786. 13 classes ont été

1

¹ D'après des documents de l'académie de Strasbourg fournis au Conseil académique des langues régionales et par : https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/ecole-europeenne/

² C'est-à-dire 16014 enfants sur 99356 dans le Bas-Rhin, soit 16.1% et 13469 dans le Haut-Rhin sur 67440, soit 19.97% pour 186 écoles sur 776 et 668 classes sur 4334 dans le Bas-Rhin et 182 écoles sur 546 et 565 classes sur 2937 dans le Haut-Rhin.

³ Pédagogie immersive. L'enfant monolingue est plongé (*Sprachbad*) dans une classe où l'on parle une autre langue, la langue seconde. Cette méthodologie se base sur la façon dont l'enfant apprend à parler, sur l'acquisition naturelle de la langue, c'est-à-dire par mimétisme, imitation et reproduction. L'enfant apprend pour ainsi dire sans s'en rendre compte. L'immersion partielle de son côté s'inscrit dans un processus pédagogique qui réserve certes une place importante à la langue seconde, mais la langue première reste fortement présente.

⁴ Mais leur dit-on qu'il s'agit aussi de leur langue (régionale) ou n'est-il pas souvent question d'allemand langue étrangère ou langue du voisin ?

⁵ Une présence plus grande doit à l'avenir être réservée aux dialectes à l'école, notamment à l'école maternelle. Mais en aucun cas, il ne doit s'agir de jouer les dialectes contre le standard, d'imposer les uns au détriment de l'autre. Dialectes et standard doivent être proposés aux parents, à eux de choisir. La solution pourrait être de réserver une place au deux en même temps à l'école maternelle comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit dans certaines de ses écoles. En tout cas il s'agirait d'obtenir de l'éducation nationale qu'elle augmente (considérablement) le nombre d'écoles maternelles offrant un cursus bilingue et qu'elle se mette à l'immersion, déjà expérimentalement.

créées dans le Bas-Rhin et 3 classes + 1 section dans le Haut-Rhin. On n'y pratique pas l'immersion ou bain linguistique, mais l'immersion partielle.

2. À l'école primaire

- a) Cursus monolingue. L'enseignement s'y fait dans la seule langue française, mais 82,5 % de la population scolaire bénéficie d'un enseignement de l'allemand standard (mais non en allemand) à raison en principe de trois heures hebdomadaires (2H/semaine d'enseignement de la langue et 1H/semaine de culture) dans un cadre appelé cursus monolingue ou allemand renforcé, voire dans certains cas uniquement 1H30/semaine.
- b) Cursus bilingue. À côté de cela, il y existe un cursus bilingue paritaire françaisallemand standard⁶. On y enseigne les deux langues et dans les deux langues à raison de la moitié de l'emploi du temps, immersion partielle donc (12H/semaine d'enseignement en français et 12H/semaine d'enseignement en allemand dans des disciplines linguistiques ou non linguistiques). 28 classes ont été créées dans le Bas-Rhin et 17 classes dans le Haut-Rhin..

3. Au collège.

Cursus bilingue. La filière bilingue du primaire n'est pas véritablement poursuivie au collège en ce sens que la parité horaire des enseignements n'existe plus, ni de manière égale sur l'ensemble du territoire alsacien. Cependant, il y existe un cursus dit « bilingue » dans 82 (46+36) collèges alsaciens publics sur 147 avec en principe quatre heures d'enseignement d'allemand spécifique et d'une moyenne de 2 disciplines autres que linguistiques (DNL/DAL⁸), également dispensé en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive), offre variable selon les établissements. 4 ouvertures de collèges bilingues ont été faites dans le Bas-Rhin.

Cursus bilangue. Par ailleurs les collèges peuvent proposer une deuxième langue vivante ou régionale en 6^e aux élèves du cursus bilingue. Il s'agit du dispositif « bilangue ». 99% de ces collégiens commencent ainsi un enseignement de l'anglais en sixième (couplé à l'allemand).

4. Au lycée.

⁶ Initialement appelé système intensif. L'enseignement est assuré par un ou deux enseignants. Le principe -un maître une langue- n'est donc pas toujours appliqué. Il s'agit de titulaires avec compétences validées, d'enseignants en formation en ESPE, d'enseignants étrangers en échange ou de contractuels payés par les Collectivités. Sont enseignés en allemand les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie, l'EPS et les enseignements artistiques. Le niveau B1 (parler, écrire) et B2 (comprendre à l'oral, lire) sont visés à l'issue du collège.

⁶ Enseignement public et privé sous contrat.

⁷ Sur quelque 172 collèges d'Alsace (147 publics+24 privés).

⁸ DNL/DAL = discipline autre que linguistique, initialement appelées DNL = discipline non linguistique.

⁹ Le choix est opéré en fonction des ressources humaines de l'établissement.

La filière bilingue n'existe pas non plus au lycée. On y pratique un enseignement renforcé de l'allemand notamment « en section binationale, en section internationale, en section européenne ou en section spécifique à la voie professionnelle » 10. On y trouve aussi le cursus Abibac proposé par 17 (10+7) lycées LEGT publics sur 43 11. Il conduit dans les lycées généraux à la délivrance simultanée du) baccalauréat et de l'Abitur allemand. « Ce cursus prévoit un enseignement spécifique en allemand de 6 heures de langue, littérature et civilisation allemandes, et de 3 à 4 heures d'histoire-géographie par niveau ». Il existe un Azubi-bacpro (Azubi est un raccourci de Auszubildende, un Abibacpro en quelque sorte) dans 8 lycées professionnels publics sur 15.

Pierre Klein

Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex Tél. 03 89 20 46 87 Fax 03 89 20 43 79 www.federation-alsace-bilingue.org / president.fab-vze@orange.fr

_

¹⁰ Les sections binationales pratiquent un enseignement linguistique à raison de 6H/semaine et non linguistique de 3H/semaine. Il existe à Strasbourg une section internationale proposant l'allemand à l'école maternelle Vauban, aux écoles élémentaires Rober Schuman et du conseil des quinze, aux collèges internationaux Espalanade et Vauban et au lycée des Pontonniers. Par ailleurs, il existe à Strasbourg une école européenne (EES) unique en France.

Il existe en Alsace 43 LEGT (26 publics+17 privés), 28 lycées polyvalents tous publics, 23 lycées professionnels (15 publics+8privés). Deux lycées privés proposent l'Abibac.